En réalité, non.

Dans les syndicats, statuts déposés, il était question de l'amélioration du sort des ouvriers, de l'amélioration du vêtement vendu chez les ouvriers. [illegible]

On a fait remarquer alors qu'il était impossible à Roubaix des statuts de syndicats, les syndicats devant avoir un caractère exclusivement professionnel.

Il est impossible par conséquent d'accepter des statuts rédigés dans cette forme. On a cependant tenu compte des observations qui ont été faites et les statuts ont été remis en vigueur pas modifié le caractère illégal.

Ce syndicat se réunit dans une maison où on ne rentre pas facilement. Des procès-verbaux quelque bizarres, mais introuvables : le dépôt n'en a pas été effectué et le premier exemplaire.

Le gouvernement en a été réduit à copier celui que publiait M. Moreau. Ces procès-verbaux nous apprennent que ce syndicat, quelque formé de personnes appartenant à l'industrie textile comprend des jésuites, des prêtres, le directeur du journal la *Croisade* qu'on y traite des questions étrangères à l'industrie textile.

Lorsque j'ai pu lire les procès-verbaux des réunions de ce syndicat, j'ai été bien vite convaincu de leur *illégalité*.

Ce syndicat a tenu l'année dernière quatre séances. Or le président M. Féron-Vrau n'en a pas présidé une seule. Toutes ont été présidées par M. le chanoine Pichot.

Or, ce chanoine, les sieurs Jésuites de Mouveaux, l'abbé Masquelier, directeur de la *Croix*, ont occupé une large place dans chacune de ces discussions.

M. Moreau a fait à tort que le gouvernement avait des immunités pour les syndicats patronaux alors qu'il réservait des sévérités pour les syndicats ouvriers.

Des instructions sont données à l'heure actuelle pour l'association professionnelle des patrons catholiques du Nord soit traduite en police correctionnelle.

(Vifs applaudissements à gauche. Protestations à droite.)

Le ministre. — Il faut, Messieurs, dans notre pays, s'habituer à respecter la loi. (Applaudissements répétés à gauche). Elle est faite pour tous et nous la ferons respecter.

Le ministre de la justice s'occupe ensuite de la maison de Mouveaux, il donne lecture d'une lettre du R. P. d'Aubigny de la Compagnie de Jésus.

Il en résulte de cette lecture que c'est bien sous l'influence d'Ignace de Loyola que l'on agit à Mouveaux.

Il est impossible de savoir ce qui se passe à Notre-Dame du Haut-Mont, nous ne savons si l'on y prêche ou bien si on y a dénoncé aux lois, en conséquence le gouvernement déclare que la chapelle de Notre-Dame du Haut-Mont sera fermée.

LES JÉSUITES

Quant à ce qui concerne les jésuites de Notre-Dame du Haut-Mont, il nous est dénoncé qu'ils ont tenté de se reconstituer en tant que congrégat ons, la loi leur sera appliquée rigoureusement. (Applaudissements répétés.)

Le ministre de la justice, en descendant de la tribune, est vivement félicité.

DISCOURS DE M. PAUL LAFARGUE

M. Lafargue intervient pour faire remarquer qu'en 1885 les patrons se servaient de la religion prétendant pour abruti les ouvriers, alors qu'en ce moment les patrons se servent de la religion catholique pour attiédir le même but.

M. Lafargue entre ensuite dans de longs et fastidieux détails.

L'orateur parle au milieu du bruit et de l'indifférence générale, (Mouvement prolongé de pupitres. On manifeste clairement qu'on en suffisamment entendu l'orateur. On crie : Aux voix !)

Intervention du Président du Conseil

M. Loubet, président du Conseil, déclare qu'il est dans l'impossibilité de répondre à l'interpellation de M. Lafargue. Quant au dernier ours déposé sur le bureau de la Chambre le texte de son interpellation, le président du conseil répondra.

M. Pichon fait remarquer que M. Lafargue sort du texte de l'interpellation déposée et il ne peut en conséquence lui laisser développer un thème inconnu.

M. Lafargue demande à M. Loubet quand il est plaire de discuter son interpellation.

M. Loubet. — Quand vous en aurez fait le dépôt, actuellement il l'est pas.

M. Lafargue descend de la tribune.

M. Thellier de Poncheville lui succède.

Discours de M. Thellier de Poncheville

M. Thellier de Poncheville n'entend pas répondre directement au discours du garde des sceaux, qui a trouvé son commentaire et sa réponse dans la nouvelle interpellation qui vient d'être annoncée. D'ailleurs, la justice étant sévère, il n'appartient à personne de se placer entre un prévenu et ses juges, mais l'orateur tient à protester contre les prétendus faits de persécution que des patrons auraient commis sur la conscience de leurs ouvriers et qu'il serait le premier à flétrir s'ils s'étaient produits.

On a dit que les patrons qui faisaient partie de l'association n'avaient que des préoccupations religieuses, ils avaient aussi des préoccupations professionnelles et le soin légitime du bien, des besoins et des droits de leurs ouvriers. Ils sont pour la réduction des heures de travail, pour la suppression du travail de nuit pour les femmes. On a dit qu'ils portaient atteinte à la liberté de conscience de leurs ouvriers en les embrigadant dans des syndicats dont les statuts édictent certaines pratiques religieuses. Il n'est pas besoin de contraindre pour amener les populations catholiques du nord de la France à pratiquer leur religion.

D'ailleurs, il y a si peu contrainte qu'à Roubaix il y a 215 usines employant 34,111 ouvriers et sur ce nombre 195 usines employant 28,623 ouvriers n'ont aucune conférence, dans les autres usines sur 5,488 ouvriers il y en a 4,000 seulement qui sont affiliés à la conférence, les chiffres fournis par l'argumentation qui a été portée à la tribune. Jamais la liberté de l'ouvrier n'a été violée, il serait à souhaiter que les petits fonctionnaires les cantonniers et jusqu'aux indigents, eussent la même liberté que cette dont jouissent les ouvriers de Tourcoing. Où a dit que dans la plupart des usines du Nord il y a des oratoires. On oublie que les populations du Nord sont religieuses et qu'elles ne tolèreraient pas que qui que ce soit vint leur arracher leurs sentiments religieux. (Applaudissements à droite).

On a dit encore que les ouvriers non affiliés à la congrégation de Notre-Dame-de-l'Usine étaient renvoyés.

C'est également inexact. De nombreux ouvriers qui ne font pas partie de cette confrérie y sont habituellement cette allégation. Ils sont demeurés à l'Usine, personne ne les a inquiétés.

Quant aux retraites, elles n'ont été impossibles, parce que l'histoire du Caveau serait en peut-être du succès à l'Ambigu si elle y avait été apportée avec moins de gaieté.

M. le garde des sceaux a lancé ses foudres. Il ruera de coups de pied de cheval, il dit des choses que qu'on pacifiera la paye. Quant aux jésuites, dont on a parlé, ils sont des prêtres, ils habitent un immeuble appartenant à une société civile, il n'y sont pas à l'état de congrégation. D'ailleurs, tous les syndicats peuvent avoir un immeuble et obtenir en même temps qu'ils s'occupent des intérêts d'une industrie. (Longs applaudissements à droite.)

M. Thellier de Poncheville prononce tout non discours sur un ton rageur et agressif, il annonce pompeusement qu'en réponse à la poursuite intentée par le garde des sceaux contre les patrons de l'Usine, la *Progrès du Nord* publiera demain également à la requête des dissidents que nous avons accusés d'espionnage.

Voilà qui est parfait, Notre-Dame de l'Usine n'est pas contente. C'est un malheur dont il faudra qu'elle se console.

M. Thellier de Poncheville conteste aux républicains le droit de s'opposer à une action clérico-de les syndicats professionnels.

La droite l'applaudit vivement.

La discussion est close.

Trois ordres du jour. l'un de M. Emile Moreau, le second de M. Dron, le troisième de M. Hubbard, sont déposés.

VOTE DE L'ORDRE DU JOUR

M. Dron déclare se rallier à l'ordre du jour de M. Hubbard, ainsi conçu :

La Chambre, approuvant la déclaration du gouvernement, confiante dans la fermeté avec laquelle il saura faire respecter les lois existantes, passe à l'ordre du jour.

M. Loubet déclare accepter cet ordre du jour.

Plusieurs membres demandent l'ordre du jour pur et simple mais il est repoussé par 341 voix contre 186.

M. Moreau retire son ordre du jour.

M. Cucéo d'Ornano. — L'ordre du jour de M. Hubbard rappelle au gouvernement les lois existantes.

Ces lois datent de la dictature militaire et des édits de Louis XV.

La République française aurait mieux à faire pour fonder la liberté que d'aller chercher ces vieilles lois. (Bruit).

L'ordre du jour de M. Hubbard est adopté par 306 voix contre 148

L'interpellation Lafargue

M. Ploquet annonce qu'il a reçu de M. Lafargue une *demande tendant à interpeller* M. Loubet sur l'extension en France de l'oppression religieuse des patrons catholiques.

Sur la demande de M. Ricard, l'interpellation est renvoyée à un mois.

Séance mardi.

La séance est levée à 6 h. 30.

Échos de la séance

On a trouvé généralement que M. Moreau avait été beaucoup trop diffus et qu'il avait parlé de manière à rendre fastidieux un sujet d'ailleurs intéressant

En revanche, la Chambre a écouté avec beaucoup d'intérêt les appréciations très précises de M. Dron qui, de l'avis unanime, a obtenu un succès marqué.

M. Lafargue a décidément de moins en moins l'ouïe de la Chambre. Le verbiage déclamatoire du député révolutionnaire a littéralement horrifié la majorité qui lui a témoigné sa réprobation par des huées énergiques. Son intervention a, d'ailleurs, été suivie de celle de M. Thellier de Poncheville qui, probablement, à titre de rallié, et tombé à bras raccourcis sur l'administration républicaine et s'est fait l'avocat passionné des clériceaux, aux applaudissements de toute la droite.

M. Ploquet a dû rappeler aux convenances l'irascible clérical, qui s'est laissé entraîner par son fiel à de violentes attaques personnelles.

***

On a beaucoup remarqué la présence de M. Jules Guesde dans les couloirs. Il a eu une longue discussion avec M. Jourde.

M. Paul Lafargue est venu se joindre au groupe et a tiré à longueur d'oreille son neveu de la séance.

M. Lafargue paraissait très agité.

LAGUILLIÈRE-BEAUCLERC.

LE SCRUTIN

Les 186 voix qui ont voté en faveur de l'ordre du jour pur et simple comprennent la droite tout entière le groupe Piou, le groupe *Léon Say*, quelques républicains du centre et M. Déroulède.

Les 306 voix *qui ont voté* l'ordre du jour Hubbard appartiennent exclusivement au groupe de la *majorité* ; aucun membre du groupe et du sous-groupe Piou n'a voté en faveur du gouvernement.

M. Léon Say et ses amis se sont abstenus.

Votes de nos Députés

Dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple, tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté contre, sauf MM. Bergerot, Adam, Dejardin-Verkindre, Le Cavelier, Wattelambert, Renard, Des Rotours, Taillandier, Thellier de Poncheville, qui ont voté pour. MM. Boulanger, Lalou, Graux, Jonnart, se sont abstenus. MM. Pichon et Pierre Legrand, absents par congé.

Dans le scrutin sur l'ordre du jour Hubbard, ont voté *pour* :

MM. Basly, Bergerot-Bernet, Dron, Emile Dubois, Elie-Ravard, Fanien, Guillemin, Herbecq, Lamendin, Michaux, Moreau, Ribot, Sirot, Trannin. Les autres ont voté *contre* ; sauf ; MM. Bondenoot, Graux, Lafargue et Lalou, qui se sont abstenus. M. Jonnart, retenu à la commission du budget, MM. Pierre Legrand, Pichon, absents par congé.

LES PATRONS ROUBAISIENS

Membres du syndicat de Notre-Dame de l'Usine

Voici les noms des industriels roubaisiens membres du syndicat de l'industrie roubaisienne (Notre-Dame de l'Usine) :

Louis Cordonnier frères et Léon Scrépel, Heyndrickx, Nouffard et Cie, Eloy Duvillier, Savart-Parent frères, d'Halluin-Lepers, D. Wibaux-Florin, Ernould Savart frères, Dubar-Delespaul, Motte-Bossut fils, Amédée Prouvost, L. Dubar et J. Declercq, Toulemonde-Destombes, Achille Holeville, Lefebvre et P. Bastin, Louis Walina et fils, Jules Ernoult, Henri Prouvost, Lemaire et Dillies, Wibaux-Motte fils, Mullier frères.

NOTRE ASSIGNATION

Nous annonçons plus haut l'assignation que nous avons reçue à comparaître le 6 juillet prochain, devant le Tribunal correctionnel de Lille, sous la prévention d'avoir, dans un article paru dans les journaux le *Progrès du Nord* et dans *L'avenir de Roubaix-Tourcoing*, portant la date du 22 mai 1892, intitulé *Notre-Dame de l'Usine*, et signé Lagrillière-Beauclerc, commis le délit de diffamation et d'injure envers les dignitaires de la confrérie de Notre-Dame de l'Usine, en dirigeant contre eux l'imputation d'espionnage et de mouchardage envers ouvriers.

Les 155 dignitaires qui nous assignent nous réclament chacun 500 fr. de dommages-intérêts pour chacun des deux journaux, soit un total de 155.000 francs !!!

Il est inutile que nous fassions de cette poursuite de gens dont aucun n'a été nommé par nous, ni désigné personnellement, ne tient pas debout et qu'elle constitue simplement une démonstration et un essai du timidation de la part des patrons catholiques menacés.

Voici les noms des 155 dignitaires qui tous — il n'est pas inutile de le remarquer — sont domiciliés à Roubaix :

1 Auguste Niessen — 2 Lannoy — 3 Jean-Baptiste Bureau — 4 Philippe Cuvelier — 5 Ch. Lagnard — 6 Henri Cibel — 7 Edmond Niveset — 8 *Henri Desgrousilles* — 9 *Henri Devendeville* — 10 Henri Lagrel — 11 Jules Delerive — 12 A. Lorridant — 13 Emile Prévost — 14 Victor Bonnier — 15 Emile Delaporte — 16 Victor Hamon — 17 Alfred Lajuant — 18 Emile Dubrunfaut — 19 Jean Dureuil.

20 Laurent Gavebert — 21 François Vanhoutte — 22 Jules Coulmiers — 23 J.-Bte Gossart — 24 Pierre Gossa — 25 Henri Moulart — 26 Lemaire — 27 Joseph Bourgeois — 28 Jules — 29 Victor Cousin — 30 Ch. Louis Bonaglem — 31 Alfred Doly — 32 D. Jet — 33 Louis Florin — 34 Désiré Lordan — 35 Lagace — 36 Pierre Bonderoven — 37 G. Dussaunoy — 38 Jules Lagrave — 39 Louis Dubosqui.

40 Louis Damen — 41 Jean Wouters — Emile Masplomb — 43 Jules Florin — 44 Emile Sanson — 45 A. J. Siquenez — 46 Richard Landrieu — 47 Honoré Grimonprez — 48 Emile Maillé — 49 Louis Dutrannoy — 50 Fr. Registère — 51 Georges Willem — 52 S.-Bte — 53 Alphonse Monnier — 54 Ch. Vandepotte — 55 Adolphe Tiverge — 56 Ch. Carette — 57 Léon Charles — 58 Désiré Delsaudrighieu — Augustin Levesque — 60 Ferdinand Steax — 61 Henri Vandenbrouck — 62 Dubosqui.

63 Cyrille Dahamel — 65 Emile Destailleurs — 66 Louis Vandequatre — 67 Emile Delcampe — 68 Louis Delaporte — 69 Hippolyte Dupont — 70 Amédée — 71 Coronset — 72 A. Boële — 73 H. Pouquet — 74 Emile Plouvier — 75 G. Dustombes — 76 J. Tiebergue — 77 G. Desgrousilles — 78 Arthur Haugère — 79 Désiré Leconte — 80 Decottignies — 81 Remacle — 82 Raymond Leroy — 83 Christiaens — 84 Vanghlem — 85 Henri Danel — 86 L. Dupatteau — 87 Fr. Gervais Prat — 88 Henri Danel fils.

89 Félix Delpierre — 90 Benoit Hennecine — 92 Théodore Desrumeaux — 93 Léonard Vandewarde — 94 Eugène Gérard — 95 Florimond Dupontel — 96 Jean Delacelier — 97 Jean-Louis Colasse — 98 Jules Tiberghien — 99 Louis Pierre — 100 Théophile Hiberghien — 101 Alfred Delerive — 102 Victor Lorion — 103 Florion Evrard — 104 Louis Fauvarque — 105 Louis Dureau — 106 Camille Vandenbulke — 107 Hippolyte Rousseaux — 108 Alphonse Milescamps — 109 Hubert Morphomb.

110 M. Henri Delporte — 111 M. Paul Plouvier — 111 M. Henri Wyckaert — 113 M. Henri Duplouich — 114 M. Jules Daniel — 115 M. Jules Dufflemes — 116 M. Emile Coutture — 117 M. Etienne Lecomte — 118 M. Emile Mylle — 119 M. B. Crespel — 120 M. Pierre Hirac — 121 M. J.-B. Delbée — 122 M. J.-B. Verdin — 123 M. Alphonse Vergeson — 124 M. J.-B. Vandenbulke — 125 M. Hubert Dubosqui — 126 M. J.-B. Cherbert — 127 M. Charles Delannoy — 128 M. Richard Verhaest — 129 M. Emile Lecercq — 130 M. J.-B. Lepoutre — 131 M. Jules Dupont — 132 M. Jules Cousin — 133 Lefebvre — 134 M. Depraeter — 135 M. Emile Saelemiter.

136 M. Jules Vignalle — 137 M. Louis Dupre — 138 Gustave Osson — 139 Henri Leclercq — 140 Jules Mortelmans — 141 Orville Lacoste — 142 J. Gillson — 143 E. Dersemer — 144 J. Michel — 145 Désiré Bonnin — 146 Arthur Verdière — 147 Arthur Wagnon — 148 Benoit Delporte — 149 Gamille Vandeputte — 150 Jean Dubosqui — 151 Gustave Verdiant — 152 Lanterne — 153 Vandeveyde — 154 Dumortier — 155 Dubosqui — 156 Louis Ancelbergt.

Le Mouvement gréviste

A ROUBAIX

Les 150 ouvriers du tissage à façon Scamps se sont mis en grève lundi matin.

On leur avait demandé, la semaine dernière, une augmentation de un centime sur deux qu'ils demandaient. Ils ont réclamé hier le deuxième centime qui leur a été refusé. Ils ont alors cessé le travail.

CHRONIQUE ELECTORALE

Elections au Conseil d'arrondissement

Deux élections au conseil d'arrondissement ont eu lieu dimanche, dans le département du Nord : l'une dans le canton de Cambrai-Ouest, l'autre dans le canton de Quesnoy-Ouest.

Canton de Cambrai-Ouest

Dans le canton ouest de Cambrai, il s'agissait de remplacer M. Jules Galland, démissionnaire.

Il y avait qu'un seul candidat, M. Copin, *ingénieur-constructeur*, conseiller municipal de Cambrai, juge suppléant au tribunal de commerce de cette ville, républicain.

Voici les chiffres du scrutin :

Inscrits, 6684 — Votants, 3467

M. Copin	3411	voix. Elu
Divers	56	

Voici, maintenant, les résultats par commune :

Cambrai	1463	voix
Abancourt	87	»
Aubencheul-au-Bac	34	»
Bantigny	104	»
Blécourt	69	»
Cuvillers	54	»
Fontaine-au-Pire	350	»
Fresnes	74	»
Haynecourt	64	»
Heth-Lagnet	156	»
Moronchies	16	»
Neuville	240	»
Pallencourt	182	»
Proville	170	»
Raillencourt	162	»
Sailly	83	»
Sancourt	62	»
Tilloy	75	»

M. Galland, qu'il s'agissait de remplacer, avait été élu, le 28 juillet 1889, par 3,175 voix sur 4,016 votants et 6,300 électeurs inscrits.

Canton de Quesnoy-Ouest

M. Joseph Dehove, agriculteur, maire de Preux-au-Sart, *républicain*, est élu sans concurrent.

Pas-de-Calais

Un second candidat au Conseil d'arrondissement se présente dans le canton d'Hucqueliers : M. Boulanger-Sailly, cultivateur à Dennebrœucq.

M. Boulanger-Sailly a adressé aux électeurs de la circonscription une profession de foi républicaine.

Une réunion de la ligue républicaine de Vimy a eu lieu hier au chef-lieu du canton.

Après une conférence de M. Georges Graux sur la situation politique de la France en 1892, il a été procédé à la désignation d'un candidat républicain à opposer à M. Taillandier, député réactionnaire et conseiller général sortant du canton.

Le choix des ligueurs s'est porté à l'unanimité sur l'honorable M. Pelliet, chevalier de la Légion-d'Honneur, président de la Société centrale d'agriculture de Pas-de-Calais.

Cet excellent choix sera certainement ratifié par les électeurs du canton de Vimy le 31 juillet prochain.

Chronique Régionale

La question des chemins de fer. — On sait que le Conseil d'Etat étudie en ce moment un projet tendant à modifier la loi de 1882 en ce qui concerne les subventions que les départements accordent aux nouvelles constructions de chemins de fer.

M. le ministre des travaux publics ayant manifesté l'intention de soumettre les concessions accordées ces dernières années dans le Nord aux conditions du projet en préparation, les représentants de notre département ont été unanimes à pro ester contre un projet qui renverrait à une date très éloignée la construction des chemins concédés.

M. le Préfet du Nord, accompagné d'une délégation du Conseil général, et de plusieurs sénateurs et députés sera reçu à ce sujet, aujourd'hui mardi, à cinq heures, par M. le Ministre des travaux publics, qu'elle priera de ne pas maintenir sa décision.

Les chemins de fer intéressés dans la question sont les lignes de Bettrechies à Havai, de Villers-sire-Nicole à Maubeuge, de Pont-à-Marcq à Pont-de-la-Deûle, et toutes celles comprises dans le groupe du Sud.

Chronique locale

ROUBAIX

Une attaque nocturne. — On a alarmé le malin à l'hôpital, un ouvrier bobineur du quai de la Alpinière Vey, âgé de 22 ans, habitant dans une cabane d'une des briqueteries situées à l'extrémité du boulevard de Beaurepaire, et qui, paraît-il, a été victime, dimanche sur, vers dix heures, d'une agression nocturne dont les auteurs lui sont inconnus.

Voya raconte qu'il venait de prendre une dose dans la cabaret de voisin, lorsqu'en sortant il fut assailli par trois à quatre individus embusqués dans l'angle d'une porte, qui le renversèrent et le rouèrent de coups. Le malheureux chercha à se défendre du mieux qu'il pui, mais il reçut dans la figure un coup d'un instrument contondant qui lui fit perdre connaissance.

Les agresseurs prirent la fuite à l'arrivée de quelques passants mais Voya ne put savoir ce qui était devenu après et se traîna péniblement jusqu'à sa cabane.

Lundi matin il reçut les soins de M. Dujardin, médecin, qui constata une grave blessure au dessous de l'œil droit semblant provenir d'un coup de couteau, qui a enlevé une partie de la paupière.

On craint que l'œil ne soit perdu.

Le blessé a été admis à l'hôpital.

Grave accident. — Un pénible accident s'est produit dimanche sur vers midi heures au quai de la Vallée, chez un Annaïle Delagrange, âgé de 78 ans, homme de peine, celui-ci montait sur une échelle pour faire de la peinture et perdit pied et dégringola jusqu'en bas.

Dans sa chute il se fit une fracture de côte qui ne laisse aucun espoir de guérison, il est probable que le malheureux n'a pas passé la nuit.

Il a été admis d'urgence à l'hôpital.

Une rixe qui de Calais. — Une rixe assez grave s'est produite hier après-midi chez M. Crépin, cabaretier rue Durbo Un sieur Dupontier, rentré d'Amérique, a cherché querelle à plusieurs consommateurs et a assené plusieurs coups de son bâton à l'un d'eux.

On s'est rendu maître de ce forcené avec beaucoup de difficulté et il a été emmené au poste du 1er arrondissement.

Dulaurier a déjà été condamné à 5 ans de prison pour avoir tué dans une rixe un autre individu, il y a de cela dix ans.

Accident rue Pluturque. — Une dame Pauline Mafoumoulin, âgée de 58 ans, demeurant rue Pluturque, 9, était allée se reposer hier à midi lorsqu'en se réveillant brusquement elle tomba sur le plancher et se fractura l'avant-bras droit.

Elle a été admise à l'hôpital.

Commissaire de police. — M. Daudé, le nouveau commissaire de police du premier arrondissement est entré en fonctions dimanche à midi.

M. Daudé arrive d'Aurillac où il a laissé d'excellents souvenirs et de vifs regrets.

Nous souhaitons la meilleure bienvenue à M. Daudé.

Mort d'un garçon brasseur. — Samedi est mort à l'hôpital un garçon brasseur du nom de Cyrille Vandeputte, des suites d'un dérangement cérébral.

Cette maladie s'est déclarée la veille de l'accident qui s'est produit dans un estaminet du Trichon, et qui a coûté la vie à Henri Leplat, également garçon brasseur.

La rumeur publique prétend que Vandeputte est devenu fou à la suite de l'émotion de cet accident, mais le bruit est controuvé puisque le malheureux était déjà malade.

Un homme attaqué par deux voyeurs. — Aujhourd'hui, dimanche, vers 1 h. 1/2 du matin, deux ouvriers du Tourcoing, demeurant rue Saint-Jacques, 10, à Croix, traversait la rue de Blanchemaille, samedi vers minuit et demie, lorsqu'en passant en face de la Maison d'Arrêt ils virent des surgirent, lui sautèrent à la gorge et le terrassèrent. Ces deux individus qui n'étaient autres que Victor Duillieul et Ancet Dorlay, les soutenaient des filles Laure Triquet et Clémence Delberghe, maintinrent M. Dhelomme pendant que leurs concubines fouillaient les poches du malheureux voyeur.

Les agents Daudremez et Lescouffe, de patrouille dans le quartier arrivant à ce moment entendirent les cris poussés par M. Dhelomme et se rendirent compte qu'il était sous secours, mais les quatre malfaiteurs prirent la fuite en voyant poindre le bégé des agents.

Ceux-ci les reconnaissant en cet et dimanche matin, la police de sûreté les mettaient en état d'arrestation.

Ahicet *Dufour* en se sauvant avait laissé sa casquette et pris celle de M. Dhelomme.

Une scène de violence dans un estaminet. — Dimanche, vers 10 h. 1/2 du soir, l'estaminet Henskin, rue Wagram, 11, dimanche vers 11 h. 1/2 du matin et après s'être fait servir une consommation brisaient plusieurs verres et l'abat-jour de la lampe ; un consommateur, M. Nicolas Petit ayant voulu s'interposer fut terrassé et roué de coups.

La cabaretière Marie Henskin alla prévenir les agents Contieniere et Lacy de service au pont Morel, mais quand ceux-ci arrivèrent, ces individus avaient pris la fuite.

Vers deux heures de l'après-midi, les mêmes individus revenaient dans l'établissement et menaçaient la cabaretière de tout briser le mobilier. Les agents Coutienier, *Lacy, Planquette et Pontier se rendirent en* toute hâte rue Wagram et rencontrèrent à s'emparer de deux d'entre eux qui étaient restés après leurs camarades dans l'estaminet.

Les agents les dirigèrent sur le dépôt de sûreté du 1er arrondissement ; ce sont les nommés Léonard Barthélémé, âgé de 28 ans, tricoteur et Mathieu Gerngnès, 21 ans, rattacheur, demeurant tous deux à l'estaminet de la mère Moreau, rue Cadenas.

C'est dans cet estaminet que se sont produit les scènes relatées dans la dernière séance du Conseil municipal, par M. Ed. Hibbo.

Mais la cabaretière coupable des faits incriminés à quitté Roubaix lorsqu'elle a su que la police était au courant des actes ignobles qui s'étaient produit chez elle.

Une idylle d'amour. — Un jeune homme de 18 ans, Henri D..., habitant le quartier du Fort Lion, poursuivait de ses assiduités depuis quelque temps une demoiselle Marie W..., âgée de 17 ans, rue de Henri D..., voyant que ses sérénades nocturnes restaient sans écho, jura de se venger sans retard de la trop peu sensible personne.

Marie W... se promenait vers 8 h. 1/2 du soir, dimanche, vers huit heures du soir lorsque vint à passer Henri D...

Ce dernier malheureux renouvela ses protestations d'amitié, mais ne se voyant pas écouté, il devint furieux et frappa Marie W... et la blessa au même avec force.

Marie W... ne pouvant se débarrasser du jeune homme prévint un agent qui l'interrogea. Celle-ci fut, sur mallette, déclarer Henri D..., et elle semble une fait, mais je la crois malade elle.

L'agent calma un peu le jeune amoureux en dressant un rapport à sa charge.

Un jeune homme qui promet. — Victor Vanackère, âgé de 18 ans, teinturier, demeurant rue de l'Alma, 36, entraît à l'estaminet Goudale, rue de Tourcoing, dimanche vers quatre heures de l'après-midi et après avoir insulté les consommateurs, leur cherchait querelle, un agent présent l'invita à partir chez lui, mais Vanackère refusa en disant qu'il attendait quelqu'un et que d'ailleurs il se moquait de la police.

L'agent suivit alors Vanackère pour le conduire au dépôt de 1er arrondissement, mais arrivé rue Saint-Maurice, le jeune homme refusa d'avancer et se coucha sur le trottoir ; l'agent dut requérir une charrette pour transporter le turbulent personnage au dépôt.

Les ivresses du dimanche. — Les ivrognes ont été particulièrement nombreux dans la journée et dimanche. Plusieurs d'entre-eux ont été dirigés sur le dépôt de sûreté.

— Joseph Meurisse, demeurant en garni chez M. Auguste Vandenbrouck, rue Victoire, 56, entrait chez ce dernier dimanche soir, dans un état complet d'ivresse et se mettait à frapper tous les meubles qu'il trouvait à portée. Vers six heures du matin, un agent informé arriva trop tard pour cueillir l'individu qui avait pris la fuite ses exploits accomplis. Plainte a été déposée.

— Jules Fournier avait provoqué un fort rassemblement place Notre-Dame samedi soir vers dix heures vers 5 heures du soir, un agent l'invitait à partir à différentes reprises, mais fut obligé de le conduire au commissariat où il a été mis en dépôt du 2e arrondissement.

— Trois individus entraient à l'estaminet Jules Tiebliez, rue Delaire, vers 4 heures du soir, et se mettaient voyant qu'ils étaient ivres refusa de leur servir boire, ce qui causa des injures qui menacèrent de tout casser dans l'établissement. M. Theblier envoya chez un agent, mais à l'arrivée de celui-ci, les perturbateurs avaient disparu.

— Alfred Les fils, demeurant, âge de 21 ans, demeurant rue de Naples, entrait vers 8 h. 1/2 dimanche Sébastien, rue de Mouvaux, et se mettait à provoquer aux consommateurs présents, un agent averti l'invita à partir mais l'ivrogne insistait aux observations de l'agent et fut conduit au dépôt du 1er arrondissement.

Manus faits. — Henri Pathier, demeurant rue Gerry, 1, était jouer au professionnage dimanche dans l'enceinte du parc, mais ne se conduisant le pas se trouvait un rapport à sa charge.

— Un rapport a été dressé à la charge de la nommée Marie Lemaire, demeurant rue Pauli avoir tenu des propos contraires à l'ordre.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Union fédérale Colombophile. — Dimanche 19 juin 1892, grand concours international sur Orléans, 390 fr. en prix d'honneur réparties en 50 prix de 10 fr. aux 50 premiers pigeons vainqueurs offert par l'Union fédérale colombophile et siège de la Société St-Martin, chez M. Vandevelde, rue de Roma, derrière la gare, Mise obligatoire, mise facultative 2 fr.

Poule unique à 0,25 ; poule 0,50 c., prix par 80 inscriptions.

Poules facultatives 1, 2, 3, 5, 10 et 20 fr.

Marquage secret au moyen de la bague en caoutchouc (boubles et simples, J. Rosoor.

Les pigeons seront reçus par l'agent aéronautique, Van den Bossche.

200 paniers seront spécialement réservés aux femelles.

Mise en panier, vendredi 17 juin de 3 à 6 h. 1/2 du soir.

Jeu de boule. — Le rendage de la partie de boule de Fourmies, dit Brax d'aller et son frère Emile contre Pinot Bacson, dit le petit Boulanger, a eu lieu dimanche dernier à la Vieille-Aide, à Wasquehal. Les fils Dugardin avaient gagné neuf parties sur dix dans leur boulaire, ils ont gagné les deux premières d'affilées.

La partie de cent francs a donc été gagnée par le Brax d'acier.

CABINET DE M. HENRI DESCHAMPS

Rue des Fabricants, 65

Contentieux. — Recouvrements. — Défenses devant les tribunaux de commerce, justice de paix, conseils de préfecture. R.O.—4580

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 juin

(Suite et fin)

Horloges publiques

M. le maire donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Dagryse-Verbrouck proposant la fondation de cadrans d'horloge à l'Hôtel de Ville.

L'heure serait distribuée au moyen d'un régulateur électrique et il serait également possible d'établir des indicateurs électriques avec les cadrans des autres horloges publiques.

La proposition est renvoyée à l'étude de la commission des plans de l'Hôtel de Ville.

Cette question d'horloges amène M. Tack à parler à nouveau des colonnes à cadrans de la Grande-Place, qui gênent la vue du public, et qui procurent un instant de gaîté aux membres de l'assemblée communale.

Il faut les placer aux musées dit un conseiller.

Il n'y a qu'à les vendre à la ferraille, dit un autre.

Rues d'Alsace et de Lorraine

Sur la proposition du maire, le conseil renvoie à l'étude de ses commissions des de la voirie et des finances une pétition de propriétaires riverains des rues d'Alsace et de Lorraine à l'effet d'obtenir l'administration de ces rues dans le réseau des voies urbaines.

Dons à la bibliothèque

M. le maire communique au Conseil une liste des dons faits à la bibliothèque communale.

Nous entendons citer parmi les donateurs les noms de MM. Octave Devaux, secrétaire général honoraire de la mairie, Charles Dumanel, Bouchez-Cadeau.

Le Conseil donne acte de la communication et vote des remerciements.

Société de pêcheurs à la ligne

Le Conseil prononce le renvoi aux commissions compétentes de la demande formée par une société de pêcheurs à la ligne en vue d'obtenir une subvention communale pour aide à l'organisation d'un concours qui aurait lieu le 14 juillet.

Caisse d'épargne

Le Conseil procède au vote pour la nomination de quatre membres du conseil des directeurs de la caisse d'épargne sortant d'exercice et d'un 5e membre en remplacement de M. Dirdry-Bidin, décédé.

Sont nommés, MM. Fidèle Carette, Paul Dépret, Léon Monnier, Georges Dervaux, Honoré Colson.

Conditionnement

Il y a lieu de renouveler la commission de surveillance du conditionnement public, dont les membres sont vu sortir leur mandat en même temps que l'ancien conseil.

MM. Honoré Dumortier, G. Glorieux, membres sortants rééligibles.

M. Salembier est désigné en remplacement de M. Anthime Desmettre qui ne fait plus partie de l'assemblée communale.

Sapeurs-Pompiers

Le conseil procède ensuite à l'élection d'une commission spéciale de sept membres, chargée d'étudier les bases de la réorganisation du corps des Sapeurs-pompiers.

Sont nommés immédiatement cette commission : MM. Glorieux, Sasselange, Tack, Delaviavre, Salembier, Muller, Masure-Six.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

Finances — M. Tack, au nom de la commission des finances, dépose le rapport sur le vœu émis dans une précédente séance par M. Delaviavre, concernant l'achat de pédailles en vieil argent frappées aux armes de la ville et au nom de chacun des membres du conseil municipal, pour être offertes aux mariages pour les conseillers qui n'en sont pas encore pourvus.

Le rapport conclut à l'adoption de la proposition et au vote du crédit s'élevant à 935 fr. d'une part et 210 d'autre part. — Le conseil adopte.

Le même rapporteur présente le rapport de la commission des finances sur le vœu de M. Roux, demandant l'allocation d'une subvention communale pour l'organisation d'une fête dans le quartier du Brun-Pain.

La commission, pour éviter de créer un précédent, n'a pas cru devoir se montrer favorable et propose au conseil le rejet pur et simple.

M. Delcroix dit qu'il se rangera à l'avis émis, mais demande qu'on veuille bien accorder gratuitement la place nécessaire à la jouissance d'un ballon et que la ville établisse à ses frais la tranchée.

Cette faveur a déjà été accordée en d'autres circonstances.

Les conclusions du rapport de la commission des finances mises aux voix sont adoptées.

L'amendement de M. Delcroix, combattu par le maire est adopté à la majorité de 16 membres.

La commission des finances à laquelle a été soumise une demande d'augmentation de traitement par un employé de l'usine municipale à gaz, tait exposer par l'organe de son rapporteur M. Tack qu'elle a décidé de renvoyer la demande à l'époque de la discussion du budget pour 1893.

Voirie

La commission de la voirie a examiné les *propositions formulées par les propriétaires de la* rue de l'avenue demandant la construction d'un aqueduc.

M. Delaviavre présente le rapport dont les conclusions sont favorables, mais propose la réserve absolue toutefois que, dès à présent les propriétaires s'engagent à construire les trottoirs devants leurs propriétés. Le conseil adopte.

La dépense est évaluée à 5100 fr.

Les travaux feront l'objet d'une adjudication publique.

M. le maire. — Ainsi il est bien entendu que si les propriétaires ne prennent pas d'engagements formels de construire les trottoirs